



RENTRÉE 2019, C'EST PARTI!

C'est devenu un rituel malsain, le gouvernement a profité de l'été pour faire passer des mesures plus antisociales les unes que les autres: décret anti-chômeurs, promulgation de la *«loi de transformation de la fonction publique»* qui liquide notre statut, gel des salaires et dernière main à son **projet de «réforme des retraites»** qui menace de destruction nos 42 régimes actuels.

La rentrée sociale sera marquée par ce dossier, malgré les propos du Président Macron sur la durée de cotisation, qui pense ainsi pouvoir berner les Français. Pourtant, ceux-ci ont bien compris que le **régime universel à points** avait pour but de les faire travailler plus longtemps avec des droits à la retraite plus faibles, même si l'opération de communication orchestrée par le chef de l'État veut nous faire croire le contraire.

Ainsi, il s'agirait d'allonger la durée des cotisations mais de ne plus recourir à un âge pivot avec une décote avant 64 ans... sauf que cela revient au même!

En tenant compte de l'entrée de plus en plus tardive dans un emploi stable (27 ans en moyenne), l'annonce du Président Macron revient à repousser l'âge légal de départ à la retraite bien au-delà de 64 ans. Les français ne seront pas dupes. La réforme Delevoye/Macron ne ferait que des perdants: femmes, jeunes, salariés du privé comme agents publics, y compris les retraités actuels qui verraient la valeur du point fondre comme neige au soleil.

Pour la CGT, ce projet ne peut constituer une base de négociation, c'est pourquoi elle appelle à une journée de mobilisation interprofessionnelle le 24 septembre.

Riches de tous pays, réjouissez-vous!

Dans le même temps, alors que la croissance stagne, voire recule comme ce sera vraisemblablement le cas en Allemagne au prochain trimestre, les détenteurs de dividendes sont à la fête. La société de gestion *Janus*

Henderson a publié une étude, reprise dans Le Monde du 20 août, sur les dividendes versés par les 1200 plus grandes entreprises pour le 2ème trimestre 2019. Elle rapporte que la bagatelle de 514 milliards de dollars a été versée. Les chiffres attendus pour l'année donnent le tournis: 1430 milliards de \$ devraient être versés au total par ces 1200 groupes, soit pratiquement la moitié du PIB annuel de la France.

Avec 51 milliards de \$ versés sur le 2è trimestre par les sociétés du CAC 40, la France est championne d'Europe du versement de dividendes. Généreux, les ¾ des groupes ont augmenté les versements aux actionnaires par rapport à l'année précédente.

Flat-tax: grosse économie pour les riches, piège pour les pauvres :

Le gouvernement Macron se félicite du succès de la "Flat-Tax" (ou prélèvement forfaitaire unique) sur les dividendes. Ce dispositif impose de manière forfaitaire les dividendes et autres revenus de capitaux mobiliers. Ainsi, les dividendes perçus depuis le 1er janvier 2018 sont taxés à 30% avec la flat-tax qui comprend 12,8% d'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux ou (sur option) soumis à l'impôt sur le revenu après abattement de 40% et versement de 17,2% de prélèvements sociaux. La flat-tax se substitue à l'application du barème progressif qui voit le taux d'imposition augmenter par tranche pour aller jusqu'à 45% au-delà de 156 244 € (+ 17,2% de prélèvements sociaux).

Comme le relève le journal Alternatives Économiques, si la flat-tax a rapporté plus que prévu en 2018, c'est parce que les versements de dividendes, destinés pour l'essentiel aux ménages les plus riches, ont bondi de 7,2 milliards d'euros entre 2017 et 2018, soit une hausse vertigineuse de 24%!

Les profits des entreprises, eux, n'ont progressé que

de 0,9% sur la même période, selon l'Insee.

Cela signifie très probablement que, du fait de la flat-tax, les dirigeants d'entreprises ont préféré se rémunérer en dividendes plutôt qu'en salaires, pour éviter d'avoir à payer plein pot l'IR et la CSG. Le fait que la flat-tax ait rapporté plus que prévu l'an dernier est donc surtout le signe que ce transfert a été plus massif qu'anticipé, et le recul des rentrées sociales et fiscales globales plus important. Comme prévu, les revenus correspondants, destinés aux plus aisés, sont nettement moins imposés qu'auparavant en proportion de leur niveau, puisqu'il n'y a plus de progressivité.

Enfin, les collègues l'ont constaté à l'accueil : la plupart des contribuables les moins aisés titulaires de petites dividendes n'ont pas eu le même niveau d'information et ont souvent omis d'opter pour l'imposition au barème, ce qui les a pénalisé.

Réforme de l'assurance-chômage ou le décret anti-chômeurs :

Pendant ce temps, 300.000 demandeurs d'emplois sont exclus de l'indemnisation avec la réforme de l'assurance-chômage qui viserait à *«favoriser le retour à l'emploi durable pour les salariés»*. Seulement 43% des privés d'emplois sont indemnisés, ce chiffre passera à 35% avec la «réforme» qui entraîne une baisse des allocations pour les plus précaires et une période d'indemnité diminuée.

Gel du point d'indice :

Le 2 juillet, à l'occasion d'une parodie de RDV salarial, le ministre Dussopt confirmait que le gouvernement n'entendait pas augmenter les salaires des agents de la fonction publique en 2020, pas davantage en 2021 et 2022.

6 000 euros: c'est le montant moyen qu'un fonctionnaire a perdu de janvier 2010 à aujourd'hui, lorsqu'on cumule les pertes enregistrées mois après mois (source: Union des Fédérations des Services de l'Etat-CGT).

Des luttes sont en cours :

237, c'est le nombre de services d'urgence en grève au 1^{er} septembre, depuis plusieurs mois, le mouvement n'a cessé de s'amplifier dans tout le pays. Le 27 août, sept

syndicats de sapeurs pompiers professionnels ont déposé un nouveau préavis de grève, du 1^{er} septembre au 31 octobre.

Le mouvement a débuté le 26 juin et 95% des services départementaux d'incendie et de secours étaient en grève pour revendiquer des effectifs face à l'augmentation des interventions.

Géographie revisitée à la DRFiP 35 :

Le message du Directeur sur Ulysse 35 du 2 septembre intitulé «avant-projet de réseau, la concertation se poursuit», qui reprend à son compte la propagande de la DG, constitue une véritable provocation. À quelques semaines de prendre sa retraite, M Guillouet s'applique avec zèle à faire le service après-vente de son plan de liquidation des services des Finances publiques du département auprès des élus, des agents et des OS, qu'il souhaite encore voir s'associer à son projet funeste.

M Guillouet semble avoir oublié la déclaration unitaire lue par les 4 OS de la DRFiP à l'occasion du CTL du 11 juillet dernier, qui se terminait ainsi: «Nous refusons d'intégrer votre dispositif de coordination du projet du Nouveau Réseau de Proximité, qui n'a d'autre but que d'associer les OS à la destruction de la DRFiP 35 et de cautionner votre plan de géographie revisitée, version locale du plan Darmanin. A vous d'assumer seul, Monsieur le Président (du CTL), le rôle de fossoyeur du service public que vous avez loyalement accepté de tenir.»

S'il est probable que le Directeur amende son projet à la marge pour justifier sa prétendue concertation (Service Foncier, MFS...), personne n'est dupe. Ainsi, le compte-rendu de l'assemblée régionale des comptables publics réunie le 19 juin avec le délégué interrégional M.Albique précisait:»Le projet de restructuration du réseau va entraîner la suppression de 60% des postes pour la filière gestion publique et 40% des postes pour la filière fiscale».

Enfin, le projet du DRFiP doit évidemment être rapproché de l'annonce du ministre Darmanin le 3 septembre de la suppression de 5800 postes à Bercy d'ici 2022, selon lui, "conséquence de la mise en œuvre" de "transformations d'ampleur visant à simplifier la vie des Français".

TOUTES ET TOUS ENSEMBLE, PRÉPARONS UNE GRÈVE MASSIVE LE 16 SEPTEMBRE, RETRAIT DU PLAN DARMANIN!